

ce genre ne sera accordée avant que le gouvernement n'ait pris une décision relativement à l'augmentation de l'indemnité des représentants du peuple.

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Je prends note des instances du député.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions pour entendre la déclaration du président du Conseil du Trésor?

Des voix: D'accord.

Et la Chambre étant revenue à l'appel des motions:

* * *

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1970-1971

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message, dont M. l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier des prévisions budgétaires supplémentaires (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

RENOI AU COMITÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Conformément aux dispositions de l'article 59 du Règlement, j'aimerais proposer, avec l'appui de mon collègue le président du Conseil du Trésor, que le budget supplémentaire C, déposé aujourd'hui à la Chambre, soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En réalité, j'ai deux objections à soulever au sujet de la motion proposée. Auparavant, je voudrais suggérer que la motion soit réservée jusqu'à demain et présentée alors à l'appel des motions. Sinon, je suis prêt à exposer mes deux rappels au Règlement.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour réserver la motion ou préfère-t-elle entendre sur-le-champ les rappels au Règlement du député?

L'hon. M. MacEachen: Je veux bien qu'on réserve la motion jusqu'à demain. Nous pourrions en disposer alors.

* * *

LES PÊCHES

LA PRÉSENCE DE CHALUTIERS ÉTRANGERS DANS LES EAUX TERRITORIALES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, en raison de la situation d'urgence qu'a fait naître sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la présence de chalutiers étrangers, ne serait-ce pas là une bonne occasion qui s'offre au ministre de nous donner les derniers renseignements afin de faire la lumière sur la situation?

[M. La Salle.]

M. l'Orateur: Je n'ai, quant à moi, aucune objection bien sûr, à ce qu'on pose cette question. Je rappellerai cependant aux honorables députés que la période des questions a pris fin voilà dix bonnes minutes. Je reconnais que la question est importante et que la Chambre souhaiterait que le ministre puisse y répondre. J'admets aussi que l'honorable député aurait dû avoir l'occasion de la poser plus tôt, mais j'ai averti les honorables députés, tout au long de la période des questions, que nous consacrons peut-être trop de temps à la question originale. Lorsque de nombreuses questions supplémentaires viennent s'y greffer, il arrive que des questions importantes, comme celle qu'a soulevée l'honorable député et qu'on devrait normalement étudier durant la période des questions, soient écartées. Je suggère que la question soit admise et qu'on permette au ministre d'y répondre. Le député pourrait peut-être répéter sa question.

M. Marshall: Vu que nous sommes à l'appel des motions...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous ne sommes pas à l'appel des motions. J'ai clairement demandé le consentement unanime de la Chambre afin d'entendre le ministre. C'est ce qui a été fait et nous ne sommes plus à l'appel des motions. Toutefois, le député peut demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin d'obtenir une déclaration du genre de celle dont il a parlé.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Marshall: Si tous sont d'accord, je demanderais au ministre de profiter de l'occasion à l'appel des motions...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faut nous comprendre. Il n'y a pas eu consentement pour que nous revenions à l'appel des motions. Or, le député demande maintenant au ministre s'il songerait à faire une déclaration à l'appel des motions.

M. Marshall: Je pose donc ma question. Étant donné que quatre chalutiers pêchent encore au large de la côte sud de Terre-Neuve à l'intérieur de la limite de douze milles et même de celle de trois milles—j'étais là hier et je les ai vus—le ministre voudrait-il élucider la situation au sujet de la limite imposée et des mesures prises pour faire respecter ces restrictions?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, ma réponse est la même que celle d'hier. C'est oui.

Des voix: Oui, quoi?

M. Marshall: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous débordons le cadre de l'autorisation que vient d'accorder la présidence. La Chambre consent-elle à ce que le député pose une question supplémentaire?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La Chambre n'est pas d'accord. Je vais donner la parole au député au début de la période de